

Paris, le 23 septembre 2026
À 8 heures

Regroupement des actions Acheter-Louer.fr et réduction de capital par voie de minoration de la valeur nominale

- **Regroupement par voie d'échange de 10 000 actions existantes contre 1 action nouvelle**
- **Début de l'opération de regroupement : 8 octobre 2026**
- **Prise d'effet du regroupement : 10 novembre 2026**
- **Suspension de la faculté d'exercice ou de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital à compter du 29 octobre 2026 jusqu'au 12 novembre 2026**
- **Décision de réduction de capital par voie de minoration de la valeur nominale**

Acheter-Louer.fr annonce la mise en œuvre du regroupement de la totalité de ses actions en circulation

Mise en œuvre du regroupement

Lors de sa réunion du 22 septembre 2026, le Directoire d'Acheter-Louer.fr a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions composant le capital social d'Acheter-Louer.fr approuvé par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2026 aux termes de sa 16^{ème} résolution, à raison d'une (1) action nouvelle à émettre pour dix mille (10 000) actions anciennes à regrouper. La valeur nominale de l'action Acheter-Louer.fr sera augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et passera de 0,0002 euro à 2 euros.

Ce regroupement a pour objectif de redonner une dynamique à la vie boursière de la Société, réduire la volatilité du cours de l'action Acheter-Louer.fr et favoriser sa stabilisation.

Le regroupement constitue une opération d'échange d'actions, sans incidence sur le montant du capital social : seule la valeur nominale de l'action et, corrélativement, le nombre d'actions en circulation sont modifiés. **Le code mnémonique (ALALO) restera inchangé.**

Compte tenu de la parité d'échange retenue, au résultat du regroupement, le nombre d'actions en circulation sera divisé par 10 000. Le regroupement opère ainsi un ajustement purement technique, sans incidence directe sur la valeur totale des actions Acheter-Louer.fr détenues en portefeuille par chaque actionnaire à la date de celui-ci.

Modalités du regroupement

Les modalités du regroupement ont été arrêtées par le Directoire, en sa séance du 22 septembre 2026, et sont détaillées dans **l'avis de regroupement qui est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) ce jour.**

Les principales modalités sont les suivantes :

- Base de regroupement : échange de dix mille (10 000) actions anciennes de 0,0002 euro de valeur nominale contre une (1) action nouvelle de 2 euros de valeur nominale.
- Nombre d'actions soumises au regroupement : 473 061 219 actions de 0,0002 euro de valeur nominale, étant précisé que ce nombre d'actions est communiqué à titre indicatif et qu'il pourra, le cas échéant, être augmenté dans l'hypothèse où des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital exerceraient leur faculté de conversion desdites valeurs mobilières avant la suspension de leurs droits.
- L'exercice ou la conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital sera suspendu pour faciliter les opérations de regroupement à compter du 29 octobre 2026 (inclus) jusqu'au 12 novembre 2026 (inclus).
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 47 306 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, étant précisé que ce nombre d'actions est communiqué à titre indicatif et qu'il pourra, le cas échéant, être augmenté dans l'hypothèse où des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital exerceraient leur faculté de conversion desdites valeurs mobilières avant la suspension de leurs droits.
- Date de début des opérations de regroupement : 8 octobre 2026.
- Date de prise d'effet du regroupement : 10 novembre 2026.
- Chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement, par son intermédiaire financier, une (1) action nouvelle pour dix-mille (10 000) actions anciennes détenues. **Les actionnaires détenant un nombre d'actions multiple de dix-mille n'auront donc aucune démarche à effectuer.**
- Les actionnaires qui ne détiendront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de **l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus à compter du 8 octobre 2026 et jusqu'au 9 novembre 2026 inclus**, afin d'obtenir un nombre d'actions multiple de dix-mille. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pu obtenir un nombre d'actions multiple de 10 000 **seront indemnisés de leurs rompus par leur intermédiaire financier** dans un délai de 30 jours à compter du 9 novembre 2026.

En application des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce, à l'expiration d'une période de trente jours à compter du 9 novembre 2026, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de comptes et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

Réduction du capital par voie de minoration de la valeur nominale

La Société précise en outre qu'à l'issue du regroupement, il sera procédé à une réduction de capital motivée par des pertes pour la ramener de 2 euros à 0,7822 euro, sous réserve d'éventuelles augmentations de capital par conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital qui pourraient intervenir entre ce jour et le 28 octobre 2026 inclus.

Calendrier indicatif des opérations de regroupement et de réduction du capital

Période de suspension de la faculté d'exercice ou de conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital – Ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital	
29 octobre 2026 (inclus)	Ouverture de la période de suspension des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital
12 novembre 2026	Ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital
12 novembre 2026	Reprise de la faculté d'exercice ou de conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital
Période d'échange des actions	
6 octobre 2026	Publication de l'avis Euronext
28 octobre 2026	Publication par la Société d'un communiqué de presse sur le nombre définitif d'actions objet du regroupement et le montant définitif des réductions du capital
8 octobre 2026	Début des opérations d'échange
9 novembre 2026	Fin des opérations d'échange
Opérations de regroupement	
9 novembre 2026	Dernière cotation des actions anciennes de la cote d'Euronext Growth (code ISIN : FR0014011084)
10 novembre 2026	Première cotation des actions nouvelles sur Euronext Growth (code ISIN : FR001401B5X2)
11 novembre 2026	Record Date
12 novembre 2026	Attribution des actions nouvelles
Gestion des rompus	
9 novembre 2026	Début de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers
12 décembre 2026	Date butoir de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers

Calendrier indicatif de la réduction de capital

Réduction de capital motivée par des pertes	
Au plus tard le 12 novembre 2026	Réunion du Directoire fixant les modalités définitives de la réduction de capital

À propos d'Acheter-Louer.fr (FR0014011084-ALALO)

Acheter-Louer.fr offre sur les thématiques de l'immobilier et de l'habitat, aux particuliers des conseils, des actualités, des annonces immobilières, des offres sur l'habitat et aux professionnels de l'immobilier et de l'Habitat une gamme complète de solutions de matchmaking, de média, de data et d'imagerie 2D-3D.

Ainsi qu'une activité d'acquisition pour compte propre de cryptoactif Solana,
Via sa filiale détenue à 100% dénommée Sol Treasury Corp. www.soltreasurycorp.com

Acheter-Louer.fr est éligible au PEA-PME

Contact Acheter-Louer.fr : 01 60 92 96 00 investisseurs@acheter-louer.fr

Informations investisseurs : <https://www.acheter-louer.fr/qui-sommes-nous/infos-invest>

Inscription à la liste de diffusion des communiqués : <https://www.acheter-louer.fr/abonnement-investisseur>

Agenda financier : <https://www.acheter-louer.fr/qui-sommes-nous/agenda-financier>